

ATT MESANGER

TOURNOI REGIONAL 1er MAI 2018

L' Association Tennis de Table Mésanger organise son 30ème Tournoi Régional de Tennis de Table le Mardi 1er Mai 2018. Ce tournoi se déroulera comme suit :

TABLEAUX	HORAIRES	CATEGORIES	TARIFS	DOTATIONS			
				1er	2ème	3ème	4ème
A	8H30	<1000 (500 à 999)	6,00 €	50	30	15	15
B	9H30	<1400 (500 à 1399)	6,00 €	60	40	20	20
C	10H30	<800 (500 à 799)	6,00 €	50	30	15	15
D	11H30	<1200 (500 à 1199)	6,00 €	60	40	20	20
E	12H30	<1700 (500 à 1699)	6,00 €	80	50	30	30
F	13H30	Jeunes <800 (<i>nés à partir de 2003</i>)	5,00 €	Lot + Coupe	Lot + coupe	Lot + coupe	Lot + coupe
G	14H30	TOUTES SERIES	7,00 €	120	60	40	40

Les engagements devront parvenir au club avant le Lundi 30 avril 18 H à :

Pascal Dugast :

Tel 06 63 82 43 20

Mel dugast.pascal44@gmail.com

REGLEMENT :

Article 1 : Le tournoi se déroulera sur 24 tables

Article 2 : Application du règlement FFTT (tenue réglementaire)

Article 3 : Chaque joueur ne pourra pas participer à plus de deux tableaux sauf exception : tableaux incomplets le jour du tournoi (absence, forfait) après validation des JA.

Article 4 : Les poules seront composées de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau à élimination directe

Article 5 : Tout joueur ne se présentant pas au troisième appel pour le match sera scratché

Article 6 : Il sera demandé au perdant d'arbitrer le match suivant

Article 7 : Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches, dans tous les tableaux

Article 8 : Toute féminine peut participer aux tableaux masculins en fonction de ses points licence

Article 9 : Les benjamins (- 11 ans) ne peuvent pas participer aux tableaux seniors, sauf ceux qui sont qualifiés pour le Critérium Fédéral en Nationale 1

Article 10 : Les balles seront fournies par le club organisateur

Article 11 : Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence

Article 12 : Numéro d'homologation du tournoi n° ...44141503...

Article 13 : Les juges arbitres du tournoi seront M Boliveau et J Pauchet

Article 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol

Article 15 : Les finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront récompensés

Article 16 : Le tirage au sort public aura lieu le 30/04/2018 à 18H à la salle omnisports de Mésanger